

11948/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 septembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 septembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la Slovaquie, l'Espagne et Chypre

E 13435

**Bruxelles, le 17 septembre 2018
(OR. en)**

11948/18

**SOC 523
EDUC 314**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	10527/18
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la Slovaquie, l'Espagne et Chypre

1. Par sa décision en date du 16 juillet 2018¹, le Conseil a nommé les membres du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. Certains membres devaient cependant encore être nommés à un stade ultérieur.
2. Le secrétariat du Conseil a reçu les nominations de deux membres du nouveau conseil de direction pour l'Espagne et la Slovaquie dans la catégorie des représentants des gouvernements et d'un membre pour Chypre dans la catégorie des représentants des travailleurs, comme indiqué dans le projet de décision du Conseil figurant dans le document 11947/18².

¹ JO C 253 du 19.7.2018, p. 9.

² Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents pourrait suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant nomination de trois membres, pour la Slovaquie, l'Espagne et Chypre, du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-